

COMMUNE DE MITTLACH

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020</p>

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick, 1^{er} Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2^{ème} Adjointe, M. NEFF Dominique, 3^{ème} Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JAEGLÉ Michaël, M. JAEGLÉ Olivier, Mme JEANMAIRE Claudine, M. DEYBACH Yves, Conseillers Municipaux

Absente excusée et non représentée : Mme OBERLIN Christelle, Conseillère Municipale

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Valérie JAEGLÉ, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020
2. Finances/budgets : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020
3. Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – exercice 2019
4. Aménagement forestier : modificatif pour la période 2022-2037
5. Dossiers d'urbanisme
6. Divers et communications

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES/BUDGETS : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Maire invite le Conseil à fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Il présente à cet effet l'état de notification des taux d'imposition avec les nouvelles bases d'imposition, bases notifiées par les services fiscaux du Haut-Rhin.

Pour information, le **taux 2019 de la taxe d'habitation est reconduit par la loi**, et se résume ainsi qui suit :

TAXE	Bases	Taux	Produit
Habitation	427 000	6,82	29 121

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, **avec 8 voix Pour et 1 Contre**,

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 de 1 %, ce qui représente :

- Taxe foncière bâtie.....9,85 %
- Taxe foncière non bâtie.....83,67 %

Le calcul du produit fiscal pour 2020 se résume ainsi qu'il suit :

TAXE	Bases	Taux	Produit
Foncière bâtie	317 100	9,85	31 234
Foncière non bâtie	34 000	83,67	28 448
TOTAL	351 100		59 682

POINT 3 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019

Le Maire expose les grandes lignes du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement portant sur l’exercice 2019.

Ce document est établi en application de l’article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Il synthétise l’ensemble des données relatives aux services de production et de distribution d’eau potable et d’assainissement, assurés par la Commune.

Comme chaque année, il est tenu à la disposition du public en Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

- **ADOPTE** le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement portant sur l’exercice 2019, joint en annexe à la présente délibération.

POINT 4 – AMÉNAGEMENT FORESTIER : MODIFICATIF POUR LA PÉRIODE 2022-2037

Le Maire informe le Conseil que suite à la création de l’îlot de senescence Natura 2000 en parcelle 11, il convient de mettre en conformité le plan d’aménagement forestier.

Les services de l’Office National des Forêts ont transmis à la Commune le document modificatif de l’aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

- **APPROUVE** le document modificatif du plan d’aménagement de la forêt communale de Mittlach pour la période 2022-2037.

POINT 5 – DOSSIERS D’URBANISME

Le Maire informe le Conseil de l’envoi à la Communauté d’Agglomération de Colmar pour instruction,

- d’une demande de permis de construire émanant de Mr Barth Frédéric, pour la construction d’un garage accolé à l’immeuble sis au 4, rue Erbersch, section 4, parcelles n° 51 et n° 52
- d’une demande de permis de construire émanant de Mr Rebert Hubert, pour l’extension d’un chalet sis au 18, rue du Haut-Mittlach, section 1, parcelles n° 10, n° 169 et n° 209

POINT 6 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**Second tour des Elections Municipales 2020**

Le second tour des élections municipales aura lieu dimanche 28 juin 2020.

L’organisation de ce second tour en situation d’épidémie de coronavirus Covid-19 a été discutée avec les membres du Conseil.

Le bureau de vote devra répondre aux recommandations sanitaires en vigueur, afin de limiter la propagation du virus et protéger les membres du bureau de vote, les scrutateurs et les électeurs.

La séance est levée à 21h00.